

6^{ème} session du Parlement franco-germano-polonais des Jeunes

Egalité des Chances en Europe!

26 - 31 janvier 2008 au Château de Genshagen

- PROGRAMME -

Un projet dans le cadre de la coopération entre les trois régions

 île de France

 LAND
BRANDENBURG

 Mazowiecko

réalisé par

 Maison de l'Europe des
Yvelines



Junge Europäische Bewegung

 JEB

 Stiftung Genshagen

et

 Les Jeunes Européens
France

 JEUF
JEUNES EUROPÉENS FÉDÉRALISTES
JUNGE EUROPÄISCHE FÖDERALISTEN
YOUNG EUROPEAN FEDERALISTS

 FUNDACJA IMIENIA ROBERTA
SCHUMANA
POLSKA

 dpjw
pnwm
Deutsch-Polnisches Jugendwerk
Polsko-Niemiecka Współpraca Młodzieży

 DFJW
Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la Jeunesse

 FONDATION
FEFA
ENTENTE FRANCO-ALLEMANDE

Programme du Parlement franco-germano-polonais des Jeunes, du 26 au 31 janvier 2008

Samedi 26 janvier 2008

- Arrivée des participants jusqu'à 17 heures

18h00	Ouverture <i>du 6ème Parlement franco-germano-polonais des Jeunes</i> Accueil des participants par Laura Korbmacher, Présidente du mouvement <i>européen</i> et Dieter Rehwinkel, <i>Fondation Genshagen</i>
18h10	Mot d'accueil de Bernard Viale, <i>Chef du bureau Formation interculturelle de l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse</i>
18h20	Intervention de Gerhard Ringmann, <i>Directeur des Affaires Européennes et Internationales à la Chancellerie du Land de Brandebourg</i> , sur le thème de « Brandebourg en Europe »
18h45	Intervention d'Adam Krzeminski, journaliste, sur le thème de « la coopération germano-polonaise »
19h10	Intervention d'Arnaud Lechevalier, <i>Centre Marc Bloch</i> , sur le thème de « La présidence française de l'UE au deuxième semestre 2008 »
19h30	Discussion, animée par Dieter Rehwinkel
20h00	Dîner à Genshagen
21h00	Présentation et répartition en groupes de travail
22h00	Prise de contact informelle entre les participants

Dimanche 27 janvier 2008

10h00	Réunions des groupes de travail à Genshagen GT 1: Dialogue interculturel GT 2 : Le Parlement européen, ta voix dans l'UE ? GT 3 : Etudier et travailler dans l'UE : la libre circulation dans le marché intérieur européen GT 4 : L'Union européenne dans cinquante ans GT 5 : La politique en matière d'intégration avec Alfred Roos, <i>RAA Brandebourg</i> GT 6 : L'Union européenne dans ta région
13h00	Déjeuner à Genshagen
14h00	Départ pour Potsdam
15h00	Visite de la ville
17h00	Temps libre à Potsdam
19h00	Retour à Genshagen
20h00	« Soirée européenne »

Lundi 28 janvier 2008

9h00	Départ pour Berlin
9h30	Accueil à la Représentation du Land de Brandebourg, par M. Bethkenhagen
10h00	Réunions des groupes de travail avec des experts GT 1: Lucia Gonzales et Rui Montez de « Citizens of Europe e.V. » GT 2: Angelica Schwall-Düren, député au Bundestag et Michael Cramer, député européen GT 3: Prof. Hans-Jürgen Wagener, Université de Viadrina GT 4: Dr. Ronja Kempin, « Stiftung Wissenschaft und Politik » et Reiner Kneifel-Haverkamp, Directeur pour les questions fondamentales de l'Union européenne, le droit européen, la communication sur la politique européenne à la Chancellerie du Land de Brandebourg GT 5: M. Mohamed Hamdali, représentant la responsable des questions d'intégration pour le Land de Brandebourg GT 6: Wolfgang Balint, Chancellerie du Land de Brandebourg, Prof. Dr. Thomas Weith, Université de Potsdam

13h30 Déjeuner à Berlin
14h30 Visite de la ville
16h00 Visite du bureau d'information du Parlement européen en Allemagne
17h00 Visite de l'ambassade de France
Visite de l'ambassade de Pologne
Ensuite, temps libre à Berlin
20h30 Retour à Genshagen

Mardi 29 janvier 2008

10h00 Réunions des groupes de travail à Genshagen
Préparation de la résolution
13h00 Déjeuner à Genshagen
14h00 Présentation des résultats des groupes de travail
16h00 Réunions des groupes de travail
18h00 Réunion du jury « Etoiles d'Europe »
19h00 Dîner à Genshagen
20h00 Soirée de jeux

Mercredi 30 janvier 2008

10h00 Derniers préparatifs pour la présentation de la résolution
Reprise des travaux du jury « Etoiles d'Europe »
11h00 Départ pour Potsdam
11h45 Déjeuner à la cantine du Parlement du Land de Brandebourg
13h00 Réception dans la salle des séances plénières du Parlement du Land de Brandebourg
Accueil par la vice-présidente du Parlement du Land de Brandebourg, Gerlinde Stobrawa
Animation: Sarah Ciaglia, *vice-présidente du mouvement européen*
13h10 Mot d'accueil de Monsieur le Secrétaire d'Etat Dr. Gerd Harms, plénipotentiaire du Land de Brandebourg auprès de l'Etat fédéral et de l'Union européenne
13h20 Mot d'accueil de Monsieur Waldemar Roszkiewicz, *membre de la présidence de la Voivodie de Mazovie*
13h30 Mot d'accueil de Janine Haddad, *vice-présidente de la Région Ile-de-France en charge des affaires internationales et européennes*
13h40 Graham Paul, *Ambassade de France à Berlin*
13h50 Wojciech Pomianowski, *Ambassade de Pologne à Berlin*
14h00 Pause
14h15 Présentation de la résolution
14h45 Discussion avec les représentants des trois régions, Monsieur Max Claudet, secrétaire général de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, Madame Stanisława Piotrowska, coordinatrice de l'Office germano-polonais pour la Jeunesse à Potsdam et avec les représentants des ambassades de France et de Pologne
15h45 Annonce des lauréats du concours « Etoiles d'Europe »
16h00 Fin de la manifestation de clôture
18h00 Dîner
20h00 Retour à Genshagen
21h00 Soirée d'adieux

Jeudi 31 janvier 2008

10h00 Evaluation de la rencontre de jeunes
12h00 Départ des participants

Egalité des chances en Europe : Résolution

Présentation des résultats du 6ème Parlement franco-germano-polonais des Jeunes, le 30 janvier 2008 au Landtag (Parlement du Land) de Brandebourg
Seuls les discours prononcés font foi.

1) Dialogue interculturel :

Présentation du projet EuroBIM (Europe-Brandebourg, Ile-de-France, Mazovie)

Nous avons consacré cinq jours de débats au « dialogue interculturel ». Ce fut pour nous l'occasion de constater que le dialogue interculturel est présent dans tous les domaines de la vie, comme par exemple dans la langue, la religion, la mobilité, etc.. Puisque la jeunesse est l'avenir de l'Europe, nous avons décidé de concevoir un projet qui permette à des élèves du Brandebourg, de Mazovie et d'Ile de France, d'effectuer un stage dans une des trois régions partenaires. Le stage à l'étranger offrirait non seulement une occasion de découvrir un peu la vie professionnelle, mais aussi une chance de rencontrer d'autres cultures.

Le projet est un projet pilote, que nous avons baptisé EuroBIM. Il s'adresse aux élèves de 15 à 17 ans intéressés par un stage à l'étranger. Le stage porterait sur une durée de deux semaines. Il pourra être effectué en période scolaire ou pendant les vacances. Nous proposons pour commencer deux écoles partenaires par région, qui enverraient chacune deux élèves dans l'une des régions partenaires. Les écoles devraient être choisies de façon à intégrer dans toute la mesure du possible des élèves d'origines sociales différentes. Pendant la durée de leur stage, les élèves seront pris en charge par des familles d'accueil dans les régions partenaires.

Le projet s'appuie sur quatre groupes d'acteurs différents : les régions, le monde du travail, les écoles et les familles d'accueil, chaque groupe ayant ses responsabilités propres.

Les missions de la région sont :

- d'assurer la promotion du projet auprès des écoles sélectionnées ;
- de réunir les places de stage ;
- de servir de point de coordination entre les élèves, les écoles, le monde du travail et les familles, en mettant en place un portail sur Internet.

Le monde du travail :

Dans l'esprit des élèves, il s'agit notamment d'entreprises présentes à l'international, d'institutions culturelles, d'organes de presse, ou encore de petites entreprises du monde agricole. Leur mission consiste :

- à constituer sur le portail Internet une liste des entreprises intéressées ;
- à offrir un descriptif détaillé des stages (quels stagiaires, combien de stagiaires, quand, pour quelles tâches, quels horaires de travail, quel soutien apporté).

Les missions des écoles sont les suivantes :

- autoriser l'absence des élèves concernés ;
- promouvoir le projet ;
- encadrer le processus de soumission des candidatures.

Il incombe aux familles :

- d'accueillir un ou une élève des régions partenaires ;
- En contrepartie, elles auront la garantie que leur propre enfant puisse participer à ce programme ;
- Organiser le temps libre de l'élève accueilli, pour lui faire découvrir la région.

Pour couvrir les frais de ce projet, les participations des régions, du monde du travail, et des familles sont nécessaires. Le soutien de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse et de l'Office germano-polonais pour la Jeunesse pourrait également être sollicité à titre individuel.

2) Le Parlement européen, ta voix au sein de l'Union européenne ?

De toutes les institutions européennes, le Parlement européen est l'organe qui dispose de la plus forte légitimité démocratique. Les députés au Parlement européen représentent les citoyens de l'Union européenne, et servent également de relais vers leurs circonscriptions, donc vers les échelons communaux et régionaux.

Création d'un comité consultatif européen de la jeunesse

Les jeunes ont considéré que le Parlement franco-germano-polonais des Jeunes constituait une bonne démarche pour favoriser la participation des jeunes, mais que cela ne va pas encore assez loin. Pour garantir un engagement contraignant générateur d'un véritable impact, il faudrait créer le comité de la jeunesse mentionné ci-dessus, qui devrait se composer de jeunes de toutes les régions d'Europe. Les régions devraient également apporter leur soutien financier à cette nouvelle instance. Son objectif devra être d'élaborer des idées et des propositions de projets visant à renforcer la place de la société civile, l'engagement citoyen, et à améliorer la connaissance des institutions européennes. Le comité aura également pour mission d'évaluer les politiques de l'Union européenne dans les régions du point de vue de la jeunesse. Les séances plénières de cet organe pourraient se tenir en alternance dans les assemblées régionales ou au comité des régions à Bruxelles.

Cet organe devrait se réunir deux fois par an, et organiser en outre chaque année deux visioconférences communes. Une rencontre annuelle devrait avoir lieu le 9 mai. L'université d'été (séminaire), organisée de préférence dans l'un des trois pays fondateurs (l'Allemagne, la France ou la Pologne) devrait constituer un autre rendez-vous régulier du programme. D'autres réunions seraient envisageables en janvier et en octobre, pour examiner à chaque fois les priorités du Conseil et du Parlement européen et éventuellement élaborer des propositions sur ces sujets. La première rencontre officielle devrait être l'occasion d'élaborer un modèle pour la composition de l'organe et l'élection des délégués.

La création d'une agence européenne d'investissement

L'objectif de cette agence est d'améliorer le contrôle des moyens relevant des fonds structurels. D'une part, la population n'a guère conscience de l'action des fonds structurels dans les régions, et d'autre part, ces moyens font parfois l'objet d'une mauvaise gestion. Sur l'initiative d'un Etat membre (et avec l'accord d'une majorité des Etats membres) ou à l'instigation de la Commission européenne, cette agence pourrait vérifier l'emploi des fonds structurels dans une ou plusieurs régions ou un ou plusieurs projets. La vérification porterait sur l'efficacité et la rentabilité des actions entreprises, la qualité des investissements ainsi que leur compatibilité avec les objectifs généraux de l'Union européenne, etc.. Ce serait une contribution déterminante à la bonne gouvernance dans l'Union européenne. Il faudrait à cet égard accorder un intérêt particulier aux politiques dans les domaines des infrastructures, de la protection de l'environnement et des réseaux de communication. Les experts mandatés pour ces vérifications présenteraient un rapport contenant des propositions d'actions concrètes et qui devrait ensuite être adopté par le Parlement européen et le Conseil européen (l'Etat

membre concerné s'abstenant). La cour des comptes européenne présente en outre chaque année un bilan de l'emploi de tous les fonds européens. Ce rapport devrait servir à informer largement les citoyens de l'UE de l'emploi qui est fait de l'argent de leurs impôts.

Une rencontre annuelle des membres du Parlement européen, des parlements nationaux et des assemblées régionales d'une région

Chaque échelon politique a tendance à critiquer l'échelon immédiatement supérieur, et nuit ce-faisant à l'intérêt commun : une attitude positive à l'égard de la construction européenne. C'est pourquoi il est important que les députés européens et les députés du Parlement national (membres de la commission en charge des affaires européennes) issus d'une région rendent régulièrement des comptes dans leur région sur leurs activités, et discutent avec leurs collègues des décisions en cours. Ensemble, ils peuvent évoquer les thèmes qui sont importants pour la région. Cette rencontre devrait se conclure par une conférence de presse publique avec des représentants des différents échelons.

Un enseignement sur l' « Europe »

L'Europe devrait faire l'objet d'un enseignement d'au moins une heure hebdomadaire pour les élèves à partir de quinze ans. Les jeunes ont fixé cet âge ensemble, parce qu'il offre une compatibilité entre les cursus scolaires des trois pays, et parce qu'à cet âge-là, on reçoit déjà des cours généraux sur les fondements de la vie politique, sur lesquels cette discipline « Europe » pourrait s'appuyer pour transmettre les connaissances nécessaires sur l'Union européenne.

L'enseignement devrait porter sur les aspects historiques, politiques et culturels de la construction européenne. Les rôles et compétences respectifs des diverses institutions et la géographie de l'Europe devraient également faire partie de cet enseignement. Les sommets européens devraient être l'occasion d'expliquer les défis en présence, les intérêts et les positionnements des différents acteurs à partir d'un exemple concret. Les régions du Brandebourg, de l'Ile-de-France et de la Mazovie pourraient jouer un rôle de pionnier dans le cadre du Parlement franco-germano-polonais des Jeunes, et élaborer ensemble des programmes et des contenus pédagogiques concrets.

3) Etudier et travailler dans l'Union européenne : la libre circulation dans le marché intérieur européen

Les participant(e)s à ce groupe de travail ont élaboré trois propositions principales, que nous souhaitons maintenant présenter aux représentants des trois régions et aux autres personnes invitées.

La création d'un passeport culturel européen

Pour accroître la mobilité des jeunes, cette carte devrait permettre d'utiliser les transports en commun des trois régions à des prix avantageux. Elle devrait en outre offrir des réductions sur les billets d'entrée des établissements culturels tels que par exemple les musées, les cinémas, les théâtres, etc.. Ce passeport culturel devrait être accessible aux jeunes de 16 à 26 ans pour la somme de 15 euros. Pour que ce passeport encourage les jeunes à découvrir d'autres pays européens en voyageant dans le plus grand nombre possible de pays, sa validité devrait être permanente.

Il existe déjà un modèle similaire en Pologne ; il conviendrait désormais de l'étendre aux trois régions. Elles joueraient ainsi un rôle de précurseur pour l'ensemble des pays et régions d'Europe.

Un « Infobus » de la mobilité

Cette mesure doit apporter au plus près des jeunes les informations sur les possibilités déjà existantes de travailler et d'étudier dans les trois régions. Le bus devrait parcourir deux fois par an les trois régions pour y distribuer des brochures sur les programmes existants (notamment Socrate, Erasmus, Léonardo et le service volontaire européen) et conduire des experts de ces questions dans les écoles et les clubs de jeunes. Il faudrait en outre mettre en place des points d'informations permanents des trois régions dans les régions partenaires. Dans le Brandebourg, il devrait ainsi y avoir un bureau de liaison avec la région Ile-de-France et un bureau de liaison avec la région de Mazovie. Ces bureaux de liaison fourniraient des informations sur les régions partenaires, organiseraient des manifestations, et veilleraient d'une manière générale à promouvoir les échanges entre les trois régions à tous les niveaux. La définition précise des missions et des objectifs des bureaux de liaison pourrait par exemple être décidée au cours de réunions conjointes des commissions en charge des affaires européennes dans les assemblées régionales (pour le Brandebourg, le Landtag), pour garantir une réflexion proche des citoyens. Il faudrait en outre faire participer des jeunes à ces délibérations. Le bus relierait ces centres d'information. De tels bus existent déjà en France et en Allemagne. Le Francemobile et le Deutschmobile se rendent déjà dans les écoles de France et d'Allemagne. Il n'existe pas encore de bus de ce genre en Pologne.

Contrairement aux infobus déjà existants, ces infobus régionaux, comme par exemple le « Brandebourgmobile » présenteraient l'avantage de couvrir un territoire plus petit, et de pouvoir en outre rayonner à partir des bases constituées par les centres d'information permanents. On pourrait ainsi amplifier l'effet par rapport aux systèmes existants.

Accroître la mobilité des jeunes par une meilleure formation en langues étrangères

Cette proposition couvre plusieurs aspects de l'enseignement des langues étrangères dans les trois régions (ou länder), puisque sur les trois, seul le Brandebourg est directement compétent pour les questions d'éducation. Nous proposons de commencer l'apprentissage de la première langue étrangère dès l'âge de 4 ans, mais seulement à partir de 6 ans en France. (Cette distinction tient compte de l'âge auquel débute actuellement généralement l'apprentissage des langues étrangères dans les trois régions). Eu égard au rôle des médias pour la transmission de compétences en langues étrangères, nous proposons que des émissions soient diffusées en version originale, tant à la télévision qu'à la radio. Les chaînes régionales du Brandebourg, de l'Ile-de-France et de la Mazovie devraient créer des « fenêtres » dans lesquelles elles diffuseraient les émissions préférées des jeunes des régions partenaires, dans leur langue originale. A la télévision, il serait également possible de faire apparaître un sous-titrage dans la langue nationale. A plus long terme, on pourrait concevoir une chaîne commune sur le modèle d'ARTE, par exemple.

4) L'Union européenne dans cinquante ans

Nous considérons l'Union européenne comme une communauté de valeurs qu'il convient de protéger et de renforcer. C'est pourquoi il nous semble indispensable de renforcer la conscience de l'identité européenne et d'accroître la crédibilité de l'action de l'Union européenne. C'est seulement en étant un acteur crédible et efficace qu'elle sera prise au sérieux tant par les Européens que par le reste du monde, et qu'elle pourra contribuer activement à façonner la politique et la communauté internationale.

Identité européenne

Les Européens partagent des valeurs telles que, par exemple, la paix, la démocratie, l'Etat de droit, la liberté et l'égalité. Ces communautés de vue parfois considérées comme des évidences doivent être rappelées à la conscience des citoyens. Il est important que les Européens se conçoivent d'abord comme tels en se définissant à travers des valeurs européennes. Pour renforcer le rôle de l'Union européenne en matière de politique étrangère et de sécurité, il est déterminant de ne pas placer l'identité nationale au premier plan. Il faudrait renforcer l'identité européenne comme le premier échelon, par exemple en développant et en soutenant des programmes d'échange. Nous demandons un programme d'échange similaire au programme ERASMUS et qui s'adresse aux élèves de dernier cycle de l'enseignement secondaire. Ce programme devrait être coordonné à l'échelon régional ou entre les trois régions du Brandebourg, de l'Ile-de-France et de la Mazovie. Nous demandons en outre que les cours portent davantage sur l'histoire européenne et l'histoire d'autres pays d'Europe.

Parlement européen

Nous considérons le Parlement européen comme l'institution la plus légitime de l'Union européenne, parce qu'il est élu au suffrage universel et représente donc la population européenne. Les propositions de réforme du Traité de Lisbonne ne vont pas assez loin selon nous. Le Parlement européen devrait peser davantage. Il devrait être co-décideur dans tous les domaines. Dans le domaine de la politique extérieure de l'Union européenne, il faudrait supprimer le droit de veto des Etats membres, et donner à sa place plus de pouvoir au Parlement européen. Cela contribuerait également à renforcer l'identité européenne et la crédibilité des décisions européennes. Nous proposons en outre d'intensifier le dialogue à l'échelon régional entre les régions et le Parlement européen. La coopération entre les régions ne devrait pas se limiter aux exécutifs régionaux, mais au contraire intégrer également les assemblées régionales. Il faudrait en outre promouvoir les échanges entre les assemblées régionales et le Parlement européen. Pour cela, les assemblées régionales devraient inviter les députés du Parlement européen issus de leur région, pour discuter de leurs activités respectives et établir un lien étroit entre le Parlement européen et les assemblées régionales.

Une armée européenne

Jusqu'ici, les opérations militaires européennes achoppent souvent sur la volonté des Etats de mettre à disposition des personnels et des matériels. C'est pourquoi nous demandons une armée européenne, qui dispose, parallèlement aux armées nationales, de contingents propres fournis par les Etats membres. Une armée européenne agirait lorsque l'Union européenne en déciderait. L'Union européenne se concevant comme une puissance civile, les interventions militaires ne seraient envisagées qu'en ultime recours. Avant cela, l'Union européenne fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'une intervention militaire ne soit pas nécessaire (prévention des crises et des conflits, aide au développement, engagements humanitaires, etc.). L'armée européenne ne sera par principe engagée qu'à des fins défensives, jamais à des fins offensives. Une armée capable d'agir contribuera également à accroître la crédibilité de l'Union européenne et à renforcer son rôle sur la scène internationale.

Protection de l'environnement

Nous considérons la protection de l'environnement comme la tâche la plus urgente et qui ne peut être menée à bien qu'à l'échelle mondiale. L'Union européenne devrait se considérer comme un précurseur dans ce domaine : La protection de l'environnement devrait être défendue de manière ambitieuse et cohérente au sein de l'Union européenne. C'est uniquement en la défendant de façon crédible que l'Union européenne pourra aussi influencer sur la communauté internationale dans ce domaine. Puisqu'on n'a

pas encore pris conscience partout de la nécessité de protéger l'environnement, nous proposons une campagne d'information à l'échelle européenne sur la nécessité d'agir maintenant. Cette campagne devrait être coordonnée par les régions. Elle aurait pour but de sensibiliser les habitants des régions aux contraintes environnementales et aux législations mises en place par l'Europe en la matière.

Nous demandons en outre une taxe environnementale européenne. Les recettes de cette taxe alimenteront des fonds régionaux, destinés d'une part à promouvoir les énergies renouvelables, et d'autre part à investir dans la recherche sur les énergies renouvelables. L'argent sera réparti directement, efficacement et en fonction des besoins.

5) Intégration

Au cours des derniers jours, notre groupe de travail s'est penché sur la politique en matière d'intégration. Après des débats longs et animés, nous avons trouvé un compromis. Nous souhaitons vous présenter notre première résolution, dont l'objectif est de favoriser le travail déclaré des immigrants.

Information

Cela passe par la fourniture d'affiches et de prospectus qui - traduits dans les langues maternelles des immigrants - informeraient sur les avantages du travail déclaré, pour faire reculer le travail clandestin. A titre d'exemple, on peut noter l'assurance maladie et la protection sociale. Pour atteindre l'objectif, ces informations devraient être déployées dans les quartiers à forte population immigrée.

L'objectif de cette campagne est surtout d'informer les immigrants et d'améliorer l'intégration, pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité avec la population locale et la culture du pays d'accueil.

Dialogue interculturel

L'objectif est d'informer sur les problèmes existants entre immigrants et population locale, pour parvenir à un échange et une ouverture d'esprit et ainsi faire reculer les préjugés.

Pour cela, nous proposons plusieurs projets :

1. Des jumelages réguliers entre les villes / villages des trois régions au cours d'un week-end (par exemple autour d'activités sportives et culturelles)
2. Des festivals culturels sur le thème de « la diversité culturelle dans les trois régions et dans l'Union européenne »
3. Des lieux de rencontre entre immigrants et population locale (clubs de jeunes, maisons associatives)
4. Des projets journalistiques :
 - Réalisation d'un journal par des jeunes pour les jeunes, financé par chaque région, et destiné à être diffusé dans les écoles, les clubs de jeunes et les centres culturels
 - Un concours pour le meilleur article écrit par de jeunes immigrants, qui serait publié dans un journal connu (le prix serait remis par la région concernée en coopération avec le journal)

Marché du travail

Pour améliorer l'intégration dans la vie professionnelle, il faut créer au sein des agences pour l'emploi un service dédié spécifiquement aux immigrants en recherche d'emploi. Cela devra passer par :

- La traduction des papiers
- La recherche de cours de langue
- La reconnaissance des diplômes professionnels et scolaires
- La préparation aux entretiens d'embauche, à l'élaboration de curriculums vitas et de lettres de motivation

Le personnel devra en outre mettre à disposition des informations de base sur la culture et les systèmes politique et juridique du pays d'accueil. Tout cela devra, dans la limite du possible, être disponible dans la langue maternelle des immigrants.

Nous proposons également de lancer un projet de coopération entre des entreprises des trois régions pour faciliter l'intégration et l'échange culturel et linguistique du personnel. Ce projet devrait être soutenu par les régions et les fondations.

6) L'Union européenne dans ta région

Le groupe de travail s'est concentré sur les actions économiques régionales de l'Union européenne. Nous avons présenté la politique de l'Union européenne dans l'aide aux régions, par exemple à travail le FEDER, le FEADER/FEOGA, le Fonds social européen, en insistant plus particulièrement sur les programmes Interreg, qui soutiennent les coopérations transnationales et transfrontalières.

Lors de la présentation du sujet sont apparus certains points d'interrogation / de dissension, qui nous ont accompagnés à travers toutes les séances du groupe de travail :

- Dans quelle mesure l'opinion de la société civile trouve-t-elle sa place dans les décisions (politiques) de l'Union européenne ?
- Transparence et communication (dans les programmes)
- Politique de distribution plus équitable des moyens

Dans la suite de nos travaux, nous sommes partis de la situation actuelle, dans laquelle la répartition du budget, à l'avantage du secteur agricole, et au détriment de la politique régionale ou thématique, ne semble pas satisfaisante. En outre, la coopération transfrontalière a été jugée souhaitable et bénéfique pour les régions frontalières, mais aussi très problématiques. Dans la coopération transfrontalière au quotidien, on voit souvent s'opposer des différences de mentalité et de langue qui compliquent, ou pour le moins ralentissent, le travail productif commun. Le rôle des décideurs ou le mode de prise de décision s'avèrent très éloignés des préoccupations des citoyens, et cet écart n'est pas non plus compensé par un renforcement de l'information de ces citoyens. Nombreux sont ceux qui, faute de connaître les possibilités et les programmes que l'Union européenne met à leur disposition, n'accordent pas leur confiance à cette Union, et restent au contraire sceptique à son égard.

Pour l'avenir, il est souhaitable d'optimiser les points énumérés ci-dessus, d'avoir un budget qui ne défavorise pas la politique régionale, et de mener une coopération transfrontalière productive qui ne connaisse ni entrave, ni obstacle. L'échelon politique devrait prendre des décisions dans ce domaine en y faisant participer les citoyens, et les

informations sur ces programmes et ces projets devraient être mises à la disposition des citoyens plus rapidement et de façon plus compréhensible.

Pour atteindre ces objectifs, les mesures suivantes nous semblent indispensables :

- A) Accroître le budget (en termes absolus et en part du total général)
- B) Renforcer le rôle des comités régionaux (politique), proposition de la population / enquêtes d'opinion -> décision dans les instances
- C) Information sur les anciens / nouveaux pays membres, l'UE à l'école, informer les praticiens, les impliquer

Mesure A :

48 % du budget de l'UE est actuellement employé pour les aides au secteur agricole, tandis que la politique régionale ne reçoit qu'un tiers des moyens financiers. Il faut augmenter ces moyens destinés à la politique régionale. Les solutions envisageables pour augmenter le FEDER, dont nous avons discuté dans ce groupe de travail, sont d'une part l'augmentation de la part du budget général affectée à la politique régionale. Cette augmentation se ferait au détriment des aides agricoles, et il faut donc s'attendre à des résistances de la part des pays membres ayant une agriculture forte. De même, une augmentation des moyens octroyés à la politique régionale qui s'appuierait sur une augmentation générale du budget de l'Union ne semble pas être la solution appropriée, puisque cela reviendrait à engager une spirale conduisant inéluctablement à des hausses d'impôts à la charge des citoyens de l'Union.

On peut retenir qu'indépendamment de la forme que prendrait une augmentation des moyens alloués à la politique régionale, si l'on veut une politique régionale efficace, et donc des relations transnationales consolidées, cela passe nécessairement par une augmentation du budget.

Mesure B :

A l'heure actuelle, les décisions quant au choix des projets susceptibles d'être subventionnés sont prises à l'échelon des politiques et de la bureaucratie. Les citoyens d'une région touchée (au sens positif) par les projets subventionnés n'ont aucune influence sur la répartition de ces aides. Accorder un plus grand droit de regard aux comités régionaux permettrait déjà d'impliquer davantage les citoyens dans le processus de décision. On peut en outre imaginer des votes sur Internet à propos de certains projets ou de certaines initiatives citoyennes. Il semble qu'il soit plus facile de faire passer des propositions de ce type dans des pays à organisation fédérale que ce n'est le cas dans des pays centralisés.

Les régions ont un grand rôle à jouer dans ces évolutions ; il est de leur devoir de mieux représenter les citoyens et de leur conférer davantage d'influence dans le cadre régional, indépendamment du mode d'organisation de l'Etat.

Mesure C :

Face à la méconnaissance des aides de l'Union européenne, il faut mettre en œuvre des moyens tels que par exemple l'enseignement de l'Europe dans les écoles, et intensifier, ou tout simplement créer des contacts avec les bénéficiaires de ces aides. Ce n'est que par la connaissance et la compréhension des aides disponibles que l'on pourra créer la confiance et la bienveillance de la population à l'égard de l'Union européenne et de ses instruments de politique régionale.

Là encore, c'est aux régions d'œuvrer, en particulier dans les Etats fédéraux, où elles ont la possibilité d'influer sur les cursus scolaires, de façon à ménager par exemple une heure hebdomadaire pour l'enseignement de l'Europe. Dans ce cadre, il est déjà possible de sensibiliser les jeunes Européens à l'Europe et de leur apporter une meilleure compréhension des structures / procédures / processus de décision en vigueur au sein de l'Union européenne. Il ne faut pas seulement s'adresser à la population jeune, il faut aussi atteindre les personnes qui se trouvent déjà dans la vie active. Ce sont souvent

elles qui sont confrontées « plus directement » aux conséquences des directives européennes, et rencontrent à cette occasion des difficultés de compréhension. Le contact direct avec les bénéficiaires des aides pourrait contribuer à ce que chacun comprenne, accepte, et dans le meilleur des cas, approuve et soutienne les choix faits dans l'emploi des moyens de l'UE. Outre les informations sur les actions entreprises à l'échelle européenne, il est certainement utile de fournir des informations à une échelle moindre, pour expliquer et rendre compréhensible à la population – parfois sceptique face aux directives européennes – les mesures qui la concernent dans son propre environnement.

C'est pourquoi nous demandons :

- A) D'augmenter la part du budget de l'UE consacrée à la politique régionale, tout en améliorant le financement de la coopération transnationale ;
- B) De promouvoir le droit de regard de la population, par exemple à travers une participation des citoyens aux décisions concernant la politique régionale ;
- C) D'améliorer l'efficacité de la communication, en développant par exemple les cours sur l'Europe dans les écoles et les contacts avec les bénéficiaires des aides européennes.